

<b>Unité d'enseignement 2.8.S3 : Processus obstructifs</b>		
<b>Semestre : 3</b>		<b>Compétence : 4</b>
<b>CM : 30 heures</b>	<b>TD : 10 heures</b>	<b>TP : 10 heures</b>
<b>ECTS : 2</b>		
<b>Pré-requis</b>		
UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions ; UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie.		
<b>Objectifs</b>		
Expliquer les mécanismes physiopathologiques de l'obstruction Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées		
<b>Eléments de contenu</b>		
Anatomie et physiologie de l'appareil cardiovasculaire, du cerveau, du système nerveux Processus pathologique de l'obstruction vasculaire artérielle et veineuse.		
Anatomie et physiologie des appareils digestif et rénal, Processus pathologique de l'obstruction des organes des appareils digestif et rénal.		
Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences.		
<b><u>Les pathologies ou problèmes de santé étudiés au cours de la formation sont listés ci-dessous, d'autres peuvent être ajoutés</u></b>		
Accident vasculaire cérébral, Infarctus du myocarde, Lithiases rénales, hépatiques, Occlusion intestinale, Bronchite chronique obstructive, OAP, Phlébite, embolie pulmonaire, Asthme.		
<b>Recommandations pédagogiques :</b>  L'anatomie et la physiologie sont mises en lien avec les processus obstructifs qui concernent les appareils étudiés. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation, certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE. Le lien avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE	<b>Modalités d'évaluation</b>  Evaluation écrite de connaissances.  <b>Critères d'évaluation</b>  Exactitude des connaissances.	

2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.	
--	--